



Menton, le 15 février 2016

**Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Careï-collines de Castillon »
FR9301567 - Compte-rendu de la réunion du jeudi 4 février 2016 à Sospel**

Participants :

M. Philippe RION, Maire de Castillon et Président du COPIL du site Natura 2000 « Vallée du Careï-collines de Castillon »

M. Cyril PIAZZA, Maire de Peille

Mme Marie Christine THOURET, Maire de Sospel

M. Henri ADONTO, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral (SIECL)

M. Julian ARBEY, Chargé de mission, sous-préfecture Nice Montagne

Mme Armelle SIMONNET-DELETTRE, Responsable de l'unité biodiversité-chasse, DDTM 06, représentant M. Serge CASTEL, Directeur DDTM 06

M. Dominique LAURENT, adjoint au maire de Sospel

Mme Sylvia SCIANDRIA, adjointe à la mairie de Vintimille

Mme Sophie ALBIN, Service urbanisme de Menton

M. Jean-Marc AMOURDEDIEU, (SIECL)

M. Richard COLSON, Directeur de l'Association pour le Développement Touristique Roya Bévéra (ADTRB)

Mme Laurence DALSTEIN RICHIER, Chargée de mission Environnement, Cabinet du Président, Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Mme Mireille DELRIEU, Chargée de mission à l'agriculture, DDTM des Alpes-Maritimes

Mme Yvonne DELEPINE, Secrétaire générale adjointe de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) PACA, représentant M. Gilles VIRICEL, Président Régional de la LPO PACA

M. Frédéric DREYER, responsable de l'unité territoriale Roya-Bévéra-Paillon, Office National des Forêts, représentant M. Jean-Loup BURTIN, Directeur de l'Agence interdépartementale de l'ONF Alpes-Maritimes Var

Mme Valérie HAYMANN, Service urbanisme, Mairie de Menton

Mme Frédérique LORENZI, Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de

Roquebrune Cap-Martin Menton et environs (ASPONA), représentant M. Jean DELERUE
M. Andrea MERTINA, Architecte, Mairie de Vintimille
M. José MIRALLES, représentant le Palais Princier de Monaco
M. Jacques MOLINARI, Secrétaire scientifique GIR MARALPIN
Mme Nicole PIEFFORT, Responsable aménagement du territoire, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
M. Yann STREBLER, Chargé du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des Sports de Nature, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
M. Yves K'OURIO, Directeur du département Aménagement de l'Espace, Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)
M. Loïc GARGARI, Chargé de mission Natura 2000, CARF
Mme Anaïs SYX, Chargée de mission Natura 2000, CARF
Mme Aurore BURGNIES, Chargée de mission Natura 2000, CARF
M. Jean-Marie CEVASCO, scientifique
M. René PEGLION, éleveur bovins à Sospel

Excusés :

M. Patrick CESARI, Président de la CARF et Maire de Roquebrune-Cap-Martin
M. Eric CIOTTI, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
M. Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes
M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional PACA
M. Albert FILIPPI, Maire de Sainte-Agnès
M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire de Menton
M. Michel ISNARD, Maire de Gorbio
Mme Véronique LAURENT-ALBESA, Sous-préfète Nice Montagne et Mme Martine BERNARDINI, Secrétaire Générale à la sous-préfecture Nice Montagne
Mme Huguette LAYET, Maire de Castellar
M. Adriano BIANCHERI, Maire d'Olivetta San Michele
M. Claudio BURLANDO, Président de la Région Ligurie
M. Fausto MOLINARI, Maire d'Airole

M. Luc ALBOUY, Architecte des Bâtiments de France
Mme AUBRIEUX-GONTRO Thérèse, Présidente de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de constructions (UNICEM) PACA
M. Julien BANUS, Technicien environnement, DDTM des Alpes-Maritimes
M. Marcel BARBERO, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
M. Victor BASTUCK, Président de la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. Bernard BAUDIN, Président de la Fédération départementale des chasseurs
M. Jean-Luc BELLARD, Président du comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade

M. Louis BERNARD, Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Mme Gaëlle BERTHAUD, Déléguée Régionale de l'Agence de l'Eau PACA et Corse
M. Michel BURGIO, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de 4x4
M. René CARLIN, Président du Comité Départemental de Spéléologie
Mme CECCALDI, Directrice Régionale des Affaires Culturelles, PACA
M. Emmanuel COSSON, Président du Groupe Chiroptères de Provence
Mme Odile CRUZ, Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
M. Olivier DEKESTER, Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiement PACA-Corse
M. Daniel DELFORNO, Association départementale pour l'Aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA)
M. Xavier DELESTRE, Chef du Service Régional de l'Archéologie de PACA
M. Éric DELLACASA, Président du Club alpin français des Alpes-Maritimes
M. Pierre DERIAUX, Administrateur GIR MARALPIN
M. Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
Mme Anne-France DIDIER, Directrice de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA
Mme Chantal FAVROT, Chargée de mission Aménagement-Environnement, Préfecture des Alpes-Maritimes
M. Jacques FROSSARD, Directeur Régional PACA du Réseau ferré de France (RFF)
M. Bruno GABELIER, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
M. Jean-Pierre GALVEZ, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes
M. Yann GUERRIER, Directeur Général des Services, CARF
Mme Annabelle JAEGER, Présidente de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)
M. Bernard KLEYNHOFF, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Alpes-Maritimes
M. Vincent KULESZA, Président du Conservatoire d'Espace Naturel PACA
M. David LISNARD, Président du Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur
Mme Sylvia LOCHON-MENSEAU, Directrice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
Mme Françoise MACQUARD, Présidente du groupement des associations de défense des sites et de l'environnement (GADSECA)
M. Pierre-Charles MARIA, Président du Syndicat intercommunal des Paillons
M. Gilbert MARI, Président de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes (ANNAM)
M. Michel MELOT, Président du Comité Départemental de Cyclotourisme
M. Georges OLIVARI, Président de la Maison Régionale de l'Eau
M. Noël PERNA, Président de l'Association Région Verte
Mme Corine PESQUET BAILLON-DHUMEZ, Présidente du syndicat des propriétaires forestiers des Alpes-Maritimes

M. Jacques PORTET, Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP06)
M. Patrick ROBERT, RTE Unité de Transport d'Electricité Sud-Est
M. Frédéric ROUSSEL, Directeur départemental de la Cohésion Sociale
M. Francis SOLDA, Président du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
M. Philippe THEVENET, Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière
Mme Véronique VACHEZ-PORTAZ, Présidente du Syndicat des Gardiens de Refuges et Gîtes d'étape
M. Robert VELAY, Président du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)
M. Yann VIDAL, Président du Syndicat Agricole des Jeunes Agriculteurs des Alpes-Maritimes
M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour
Mme Lucie VU-HONG, Ingénieur Eau Electricité, d'EDF Unité Production Méditerranée, Département Environnement
Mme Sonia ZANELLA, responsable du plan territorial de coordination et des parcs naturels, Province d'Imperia



Le comité de pilotage du site Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » s'est réuni le jeudi 4 février 2016, à la médiathèque de la commune de Sospel. Il s'est déroulé selon l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance par Mr RION Président du comité de pilotage, et Mme THOURET, Maire de Sospel
- Rappel de la démarche Natura 2000
- Bilan de l'animation 2015
- UNESCO et coopération transfrontalière
- Perspectives d'animation pour 2016

❖ **Ouverture de la séance à 14h30**

M. Philippe RION (*Maire de Castillon et Président du comité de pilotage*) ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence, et propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Il passe la parole à Mme THOURET (*Maire de Sospel*) qui a le plaisir d'accueillir l'ensemble des participants à Sospel, et les remercie de leur présence.

M. RION demande ensuite à M. Loïc GARGARI (*Chargé de mission Natura 2000, CARF*) de débiter sa présentation.

❖ **Rappel de la démarche Natura 2000**

M. GARGARI rappelle brièvement la localisation des sites Natura 2000 dont l'animation est assurée par la CARF.

Il présente les modalités de mise en œuvre de la phase d'animation.

Les principaux outils destinés à la réalisation des objectifs de gestion sont présentés : les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les mesures agro-environnementales climatiques. Il est rappelé que dans tous les cas de figure la démarche est volontaire et que la réussite de la phase d'animation est donc en partie tributaire de l'investissement des acteurs locaux.

❖ Bilan de l'animation 2015

Le bilan porte sur :

- le projet agro-environnemental

M. GARGARI détaille l'historique, le territoire et les mesures contenues dans le PAEC. Il insiste sur le fait que son application sur le terrain s'est déroulée très rapidement suite à sa validation. Le bilan 2015 et un exemple concret de contractualisation sont présentés. M. GARGARI, invite M. René PEGLION (*éleveur bovin à Sospel*) ainsi que Mme Mireille DELRIEU (*Chargée de mission à l'agriculture, DDTM*) à témoigner. Au total 5 contrats ont été signés.

Mme DELRIEU précise que pour l'année 2015, les priorités ont été portées sur le renouvellement des contrats déjà existants, et espère un paiement pour 2016.

M. GARGARI souligne également que jusqu'à présent seules les mesures agro-environnementales et climatiques sont mises en œuvre, contrairement aux contrats Natura 2000 dont les dispositions n'ont toujours pas été définies par les services de l'Etat.

- le suivi scientifique

Plusieurs journées de suivis se sont déroulées en 2015. Le Groupe Chiroptères de Provence a réalisé un week-end de prospection sur la commune de Sospel afin de compléter les connaissances sur les chauves-souris. De nouveaux gîtes ont été découverts durant ces trois jours de prospections, comptages et captures. D'autres inventaires ont eu lieu sur les cours d'eau côtiers (Careï, Borrigo et Gorbio) par la Maison Régionale de l'Eau. Des anguilles ont été observées malgré l'aspect dégradé des cours, notamment sur la continuité écologique.

- la sensibilisation et la communication

M. GARGARI présente les différents outils utilisés pour communiquer sur le réseau Natura 2000, ainsi que les actions mises en place sur le site « Vallée du Careï-collines de Castillon » : lettres d'informations distribuées en boîtes aux lettres, site internet, journées de sensibilisation, articles de presse, etc.

- les autres missions

Elles concernent notamment les évaluations d'incidences, le suivi administratif et financier, les dossiers soumis à avis de l'animateur.

M. RION remercie M. GARGARI pour ce bilan, et souhaite, avant de poursuivre sur la thématique UNESCO, remercier la présence de M. José MIRALLES (*représentant le Palais Princier de Monaco*), Mme Sylvia SCIANDRA (*Adjointe mairie de Vintimille*) et M. Andrea MERTINA (*commune de Vintimille*). Chacun remercie, en retour, M. RION de les avoir invités.

❖ UNESCO et coopération transfrontalière

- *candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO*

M. GARGARI expose les grandes étapes de l'historique du projet de candidature : les porteurs du projet, les critères retenus, la dénomination d'une zone de bien et d'une zone tampon, la présence des sites Natura 2000 en zone de bien.

Il laisse ensuite la parole à Mme Laurence DALSTEIN-RICHIER, (*Chargée de mission Environnement au Conseil départemental*) qui apporte quelques précisions sur la délimitation du territoire, notamment sur le fait de l'importance d'une continuité du territoire en zone de bien, de la présence d'une forte richesse biologique sur l'ensemble du site, et de l'absence d'une application réglementaire supplémentaire. Elle précise que le territoire concerne 85 communes.

Elle précise que le dépôt du dossier, envisagé pour janvier 2017, s'accompagnera d'un plan de gestion. Celui-ci se base sur l'ensemble des documents de gestion et de protection existants : tels que la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les Documents d'objectifs des sites Natura 2000, les plans de gestion et charte des Parcs Naturels, etc., ces derniers s'appuyant généralement sur des directives (Habitats Faune Flore, Oiseau, etc.), des lois (montagne, littoral, etc.). La DTA, est une pièce essentielle pour le montage du plan de gestion.

Mme Nicole PIEFFORT, (*Responsable aménagement du territoire, Conseil Départemental*), rapporte qu'un bilan récent sur la mise en œuvre de la DTA a été réalisé. Celui-ci est dans l'ensemble positif, et permet d'approfondir et de poursuivre les orientations de gestion actuelles.

Mme DALSTEIN RICHIER, réitère l'importance de la DTA pour ce territoire. Elle poursuit son explication sur le fait qu'une première validation effectuée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), permettra d'approuver ou non le caractère exceptionnel du territoire, d'où l'importance d'une cohérence dans la continuité écologique.

M. GARGARI, informe l'assemblée, que plusieurs sites sont concernés par une extension, dont le site « Vallée du Careï-collines de Castillon ». Ce site est une zone essentielle pour faire la liaison territoriale avec le site Natura 2000 mer « Cap martin », sur la commune de Menton et le site Natura 2000 terre « Corniches de la Riviera » sur les communes de Peille, de Gorbio et de Sospel. Il illustre ses propos à l'aide de cartes.

MM. RION et GARGARI détaillent les modalités. Ils s'appuient sur l'extension proposée à la commune de Menton, qui a adopté une délibération en conseil municipal du 17 décembre 2015. Cette proposition d'extension est d'autant plus justifiée que le secteur abrite la nivéole de Nice, fleur endémique de l'est des Alpes-Maritimes.

M. RION, félicite la commune de Menton, pour cette réactivité.

Mme Frédérique LORENZI, (*ASPONA*) demande quelles vont être les mesures de gestion mises en place sur cette extension. Elle précise que l'ASPONA est déjà en relation avec le Groupe Interdisciplinaire de Réflexion (GIR) MARALPIN, dont M. Jacques MOLINARI, ici présent, est le représentant pour échanger sur un projet de réinsertion de l'activité agricole. En effet, elle insiste sur le fait qu'à plusieurs reprises des incendies ont eu lieu sur cette zone,

et que le manque de gestion est un facteur aggravant. De plus, ces incendies impactent la richesse faunistique et floristique, et sont très proches des habitations.

Mme Yvonne DELEPINE, (*Secrétaire générale adjointe de la LPO PACA*) s'exprime sur le fait que certaines études ont démontré qu'en ne préconisant pas de mesures de gestion, c'est-à-dire en laissant à l'état naturel, il y avait une augmentation de la biodiversité.

M. Jacques MOLINARI, (*Secrétaire scientifique GIR MARALPIN*), insiste sur le fait qu'à l'heure actuelle il est indispensable de réaliser un état des lieux à l'aide d'inventaires afin d'établir un diagnostic pour enfin envisager des préconisations de gestion. Il souligne tout de même que l'agriculture en terrasses était jusqu'à quelques années l'activité principale.

M. Frédéric DREYER (*responsable de l'unité territoriale Roya-Bévéra-Paillon à l'ONF*), ajoute que plusieurs solutions sont à l'étude et que l'ONF ne privilégie pas forcément le reboisement.

M. RION, annonce que des échanges entre chacun des partenaires : la commune de Menton, l'ONF, Natura 2000, les Associations, etc. s'organiseront autour d'une réflexion concernant les meilleures mesures de gestion à mettre en œuvre sur cette extension au niveau de la commune de Menton.

M. GARGARI, invite les services de l'Etat à proposer le vote concernant cette extension sur la commune de Menton.

❖ Validation pour l'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur la liaison menton-limite marine

Mme Armelle SIMONNET-DELETTRE (*Responsable de l'unité biodiversité-chasse, Direction DDTM 06*) et M. Julian ARBEY (*Sous-préfecture Nice Montagne*), proposent à l'assemblée de valider l'extension. L'extension du site Natura 2000 sur la commune de Menton est ainsi validée à l'unanimité par les membres du COPIL.

M. RION propose d'échanger désormais sur l'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » au niveau des communes de Peille et de Gorbio.

M. GARGARI, présente une carte proposant un projet d'extension basé sur les zones « paysages et sites naturels, espaces boisés » (zones ND) identifiées au Plan Local d'Urbanisme (PLU), et sur la présence avérée d'espèces d'intérêts communautaires, comme le spélépès de strinati.

Il annonce que, comme pour la commune de Menton, il est nécessaire d'avoir un accord de principe de chacune des communes, sous la forme d'une délibération, pour pouvoir déclencher la procédure d'extension auprès des services de l'Etat. M. RION, insiste sur le fait que chaque commune a un rôle à jouer dans cette candidature UNESCO.

M. Cyril PIAZZA (*Maire de Peille*), est tout à fait conscient du rôle de la commune de Peille dans cette candidature, néanmoins, il soulève plusieurs points :

- dans un premier temps, il est nécessaire à la commune de Peille, d'étudier la proposition d'extension du territoire en termes de limites géographiques
- d'identifier à long terme les avantages et les inconvénients relatifs au développement économique, touristique, à l'aménagement, à la gestion des flux, etc. que pourraient apporter une dénomination au patrimoine mondial de l'Unesco

- qu'il faut prendre en compte sur la commune deux propriétaires privés : Le Mont Agel appartenant au ministère de la défense et la propriété Roc Agel appartenant à la famille princière de Monaco.

M. PIAZZA profite de l'occasion pour présenter M. MIRALLES qui est régulièrement consulté sur diverses thématiques en lien avec la commune et la propriété princière. M. MIRALLES remercie M. PIAZZA et souhaite obtenir des éclaircissements concernant la démarche administrative d'extension. Il précise que la principauté gère déjà plusieurs propriétés en zone Natura 2000, et qu'il a donc connaissance des implications.

Mme SIMONNET-DELETTRE développe brièvement les grandes étapes administratives liées à l'extension d'un site Natura 2000. Elle précise également que le ministère n'est pas forcément favorable aux extensions, néanmoins certains cas particuliers comme une candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO peut-être une raison valable. M. MIRALLES, annonce qu'il réunie le maximum d'informations et que la décision finale sera prise par le souverain.

M. PIAZZA indique qu'il en sera de même pour les propriétés appartenant au ministère de la défense, et que la durée de réception de l'accord peut-être longue. La commune de Peille quant à elle se réunira à la fin du mois de février pour émettre un avis.

M. Loïc GARGARI, invite les services de l'état à proposer le vote concernant l'étude du projet d'extension sur la commune de Peille.

❖ **Validation pour étudier la proposition de l'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur les communes de Peille et Gorbio**

Mme SIMONNET-DELETTRE et M. ARBEY, proposent à l'assemblée de valider la proposition de l'extension. La proposition d'extension du site Natura 2000 sur la commune de Peille est validée à la majorité (1 abstention*) par les membres du COPIL sous réserve d'une inscription effective en zone de bien au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

M. RION tient tout de même à préciser que la réussite de la candidature dépend de l'investissement des acteurs locaux et notamment des communes. M. PIAZZA rappelle que la commune de Peille est prête à s'investir pour des projets qui englobent un large territoire dépassant les limites de la commune. Cependant si l'inscription à l'UNESCO n'est pas effective, la commune de Peille ne ressent pas la nécessité de mettre en place des mesures de gestion sur son territoire.

Aucun représentant de la commune de Gorbio n'a pu être présent à ce COPIL, toutefois, leurs intentions étaient favorables au projet lors des récents échanges sur ce sujet avec la commune de Peille et la CARF.

*1 abstention : M. Jacques MOLINARI s'abstient en attendant la proposition de la délimitation du périmètre et de l'état des connaissances sur ce territoire.

❖ Echange sur la proposition de l'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur la commune de Sospel

M. RION invite Mme THOURET à s'exprimer sur la proposition d'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur la commune de Sospel. Mme THOURET s'exprime sur le fait qu'elle commence à mieux cerner ce qu'implique un territoire identifié en tant que zone Natura 2000. Néanmoins, elle émet des craintes sur divers points :

- l'expansion de l'activité économique qui serait ralentie par la mise en place de mesures de gestion
- l'installation d'agriculteurs/éleveurs qui serait impossible due à la présence d'espèces protégées
- l'accentuation de démarches administratives relatives aux demandes d'autorisations et aux évaluations des incidences

M. RION, et M. GARGARI rassurent Mme THOURET en précisant que l'appellation en zone Natura 2000, n'apporte pas de contraintes supplémentaires que celles qui existent déjà. Mme SIMONNET-DELETTRE, confirme ces propos.

Mme DELRIEU précise également que Natura 2000 permet d'apporter une aide financière aux agriculteurs, qui est souvent la bienvenue lors d'une installation. M. PEGLION affirme tout de même que cela ajoute des documents supplémentaires à remplir. M. GARGARI souligne plutôt qu'il s'agit des demandes liées à la déclaration pour la PAC, et que le plan de gestion relatif au contrat est réalisé en collaboration avec le CERPAM.

M. RION prend en exemple la commune de Castillon pour illustrer le fait qu'être en zone Natura 2000 n'a pas empêché l'autorisation de nouvelles constructions sur la commune. De plus, il reçoit des demandes de la part de ses habitants pour faire partie de la zone afin d'être identifiés, tel un label.

Mme THOURET, a bien pris en compte tous les éléments, et transmettra ces informations au conseil municipal. Des discussions seront engagées sur une possible extension.

M. RION la remercie et propose sa participation pour présenter l'intérêt d'être en zone Natura 2000. Il serait également intéressant de convier des agriculteurs pour témoigner.

- coopération transfrontalière

M. GARGARI rappelle que la délimitation du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » s'appuie sur la frontière franco-italienne. Néanmoins, le réseau Natura 2000 se poursuit en Italie avec l'existence également d'un site Natura 2000 italien : « Monte Grammondo-Torrente Bevera ». Ainsi, les problématiques, les acteurs, et les richesses biologiques sont communes aux deux sites. M. RION acquiesce et soulève le fait que de chaque côté de la frontière, on retrouve des italiens qui viennent sur le site Natura 2000 français et inversement. Il faut donc se coordonner pour créer des outils de communication communs écrits dans les deux langues, et en profiter pour rappeler les réglementations existantes dans chacun des deux pays.

Il en est de même pour les modes de gestion, et les possibilités d'action. C'est pourquoi, plusieurs réunions ont eu lieu depuis septembre 2015 entre la CARF, la province d'Imperia, la commune de Vintimille et d'Airole. M. GARGARI et M. Andrea MERTINA (*commune de*

Vintimille) se félicitent de cette mutualisation d'actions. M. MERTINA souhaite souligner que cette collaboration transfrontalière est un moteur pour dynamiser et agir sur le territoire des sites Natura 2000, et que c'est également un atout pour la candidature UNESCO.

❖ Perspectives d'animation pour 2016

M. GARGARI présente le programme d'actions et de suivi des missions pour l'année 2016 :

- *le suivi des mesures agro-environnementales*

Il est prévu de rencontrer les quatre agriculteurs contractualisés en 2015 sur leur exploitation pour mettre en place un suivi annuel régulier.

- *le suivi de la candidature UNESCO*

La CARF, en tant qu'animatrice de plusieurs sites Natura 2000, continuera d'assurer le suivi quant à ce projet, et renforcera sa collaboration avec l'Italie. M. MERTINA est tout à fait en accord avec cette collaboration.

- *les actions en faveur des chauves-souris*

L'animateur propose de mettre en place une « convention » avec les propriétaires des gîtes, et de poursuivre l'effort de prospection.

- *proposition de projets*

Plusieurs thématiques sont proposées : la réduction de la pollution lumineuse, la diminution de l'utilisation des pesticides et herbicides, la reconnaissance et l'information sur les espèces exotiques envahissantes. M. RION annonce qu'il a déjà fortement réduit les zones d'éclairage sur la commune de Castillon. Mme DALSTEIN RICHIER informe que les communes peuvent faire une demande auprès du Conseil Départemental pour des aides financières sur le remplacement de l'éclairage public.

- *mise en place de panneaux d'information*

Avec le budget lié à l'animation, il est prévu de créer et de mettre en place des panneaux d'information sur des secteurs stratégiques. M. RION souligne à nouveau l'importance de se coordonner avec les acteurs italiens, en ce qui concerne la rédaction des réglementations, qui est à rappeler sur ces supports d'informations. M. GARGARI précise qu'il y a déjà une ébauche de plaquette franco-italienne pour la création d'un dépliant.

- *programme de sensibilisation*

M. GARGARI communique à l'assemblée que le programme est en cours d'élaboration. Il est possible de proposer de participer à des événements qui entrent dans le cadre de Natura 2000. Des journées nationales et internationales ont été identifiées sur diverses thématiques en lien avec Natura 2000 (forêt, biodiversité, chauves-souris...). Certaines communes se sont manifestées et, à l'image de l'année précédente, l'Association pour le Développement

Touristique de la Roya-Bévéra ADTRB) nous propose régulièrement de participer à des évènements.

- *autres actions*

Sera également assuré : l'accompagnement des évaluations d'incidences, le suivi administratif et financier et la communication sur l'ensemble des thématiques liées à Natura 2000.

M. GARGARI termine sa présentation en remerciant les participants, et insiste sur le fait qu'il se tiendra à disposition des acteurs locaux motivés pour développer des actions en faveur de la gestion environnementale et pour les soutenir quant à leur activité agricole notamment. Il précise que chacun d'entre eux est moteur de leur propre territoire. Il demande si certains des points abordés nécessitent un complément, et si quelqu'un souhaite intervenir. M. MOLINARI précise que le milieu aquatique, et la ressource en eau sont des thématiques négligées dans les acquisitions de connaissances. Il souligne que les actions liées à la gestion des cours d'eau (tel que la basse vallée du Borrigo), et notamment à l'échelle des têtes de bassin hydrographique sont souvent oubliées et absentes des schémas d'aménagement.

M. RION remercie M. GARGARI de sa présentation et annonce qu'il est très satisfait que sa commune soit en zone Natura 2000. Il espère que les actions déjà mises en place se poursuivront et se développeront. Mme THOURET remercie l'assemblée et est satisfaite de l'organisation de ce COPIL.

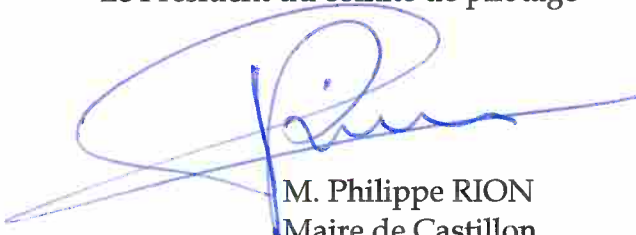
❖ Clôture de la séance

Le Président du COPIL remercie l'assemblée, la séance est levée à 17h15.

Relevé de décisions :

- *L'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur la liaison menton-limite marine est approuvée à l'unanimité*
- *La proposition d'extension du site « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur les communes de Peille et Gorbio est approuvée à la majorité*

Le Président du comité de pilotage



M. Philippe RION
Maire de Castillon